

Commis à la perception

(1 poste permanent)

Tu es à la recherche d'un nouveau défi stimulant ayant une portée régionale? Tu voudrais participer au rayonnement de la Ville de Baie-Comeau au sein d'une équipe dynamique? Voici ta chance. Nous cherchons une personne talentueuse telle que toi pour le poste de : **Commis à la perception.**

Pourquoi travailler à la Ville de Baie-Comeau?

- Conciliation travail-famille
- Horaire de **35 h** sur 4 jours et demi ET un horaire d'été sur 4 jours
- Salaire entre **28,90 \$ à 40,95 \$** de l'heure
- Régime à prestation déterminée
- Congés flottants, temps remis et congés maladie
- Assurances collectives
- Contribution au rayonnement de la Ville de Baie-Comeau

Tes défis :

- Superviser, vérifier et approvisionner les caisses.
- Vérifier tous les changements apportés aux rôles d'évaluation et de perception.
- Effectuer à l'intérieur de la procédure de l'émission des comptes de taxes, l'émission des certificats, les droits de mutation, la vérification des listes préliminaires de toutes les taxes ou compensations imposées annuellement ou autrement avant l'impression du rôle de perception et les comptes de taxes et compensations.
- Vérifier si le travail a été réalisé selon les directives pour tout changement au rôle d'évaluation et de perception.
- Compléter les certificats d'évaluation et de taxes et les remettre pour signature et acheminer le tout pour facturation.
- Recevoir les contribuables, les appels téléphoniques et le courrier qui relèvent de sa compétence et transmet aux contribuables les informations et documents demandés en rapport avec son travail et prend aussi des arrangements concernant le paiement de divers comptes.
- Vérifier si les données transmises au service informatique sont bien conformes lors de l'entrée de ces données.
- Assumer le suivi selon la procédure quand des chèques sont émis à l'ordre du personnel municipal relativement à l'assurance-maladie et la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Québec.
- Vérifier les rapports, les écritures comptables et apporter les corrections, s'il y a lieu.
- Opérer et tenir à jour une petite caisse pour acquitter les menues dépenses.
- Transmettre et/ou consulter pour perception les comptes aux aviseurs légaux, les informer du contenu et agir au besoin comme témoin quand il y a procédure devant les tribunaux.
- Procéder à la remise des dépôts de garantie sur location de terrains pour l'électricité.
- Effectuer des recherches, des vérifications et des relevés d'ordre financier et administratif et préparer différents rapports demandés par son supérieur.

CONCOURS 23-02

Ton bagage et tes forces :

En tant que **commis à la perception**, tu pourras faire rayonner tes qualités et tes compétences, notamment grâce à :

- Un DEC en comptabilité et gestion ou toute autre formation ou expérience reliée à l'emploi.
- 1 an à moins de 2 ans d'expérience.
- La maîtrise de la suite Office (atout).
- Une expérience en milieu municipal (atout).

POSTULE DÈS MAINTENANT!

Fais-nous parvenir ton CV ainsi que tes preuves scolaires à l'adresse suivante : rh@ville.baie-comeau.qc.ca en mentionnant le concours 23-02 **avant le 25 janvier 2023, 17 h.**

➤ <https://www.ville.baie-comeau.qc.ca/>

À propos de la Ville de Baie-Comeau

Faire partie de l'équipe de la Ville de Baie-Comeau, c'est avoir à cœur nos citoyens et penser au rayonnement de notre région. C'est également faire preuve d'équité, de transparence, de rigueur, de compétence et de respect.

Nous sommes fiers du service offert aux citoyens depuis 1937, nous désirons répondre de manière efficace, innovante et responsable aux besoins et aux aspirations de la population afin de bâtir une collectivité où tous peuvent s'épanouir!

À la Ville de Baie-Comeau, nous encourageons la diversité sous toutes ses formes et nous nous engageons à favoriser un environnement de travail inclusif et respectueux de toutes les différences.